Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261016-2026011020avism-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026

Objet : Avis préalable au projet de création de la micro-crèche « Anna »

Date de la convocation : 2 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026
L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 39
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,
Vu la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261016-2026011020avism-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Vu le formulaire officiel CERFA n°17579*01 de demande d'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2025, tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans doit faire l'objet d'un avis favorable préalable de la commune, en sa qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

Considérant que cet avis constitue une pièce préalable nécessaire à la constitution du dossier de demande d'autorisation auprès de la Collectivité de Corse ;

Considérant la demande reçue concernant la création de la micro-crèche « Anna », comprenant le CERFA n° 17579*01, une étude de besoins et un projet d'établissement, examinée par les services au regard des besoins identifiés sur le territoire et des orientations de la Convention Territoriale Globale ;

Considérant ce projet prévoyant la création d'une micro-crèche de douze places, gérée par une association loi 1901 dont le siège social est situé au village de Carchetu-Brusticu 20229 Carchetu-Brusticu : elle accueillera des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30, en accueil régulier et en urgence et la structure sera implantée au sein de la Résidence Miramare et disposera notamment d'une terrasse sécurisée de 70 m² ;

Considérant l'étude de besoins produite par le porteur mentionnant la présence d'assistantes maternelles et d'une micro-crèche à proximité du Macchione ;

Considérant que le porteur estime toutefois qu'une offre d'accueil collectif financée par la prestation de service unique (PSU), avec une tarification adaptée aux ressources des familles, répondrait à des besoins dans ce quartier résidentiel ;

Considérant le projet d'établissement reposant sur quatre orientations principales : le respect du rythme de l'enfant, le développement de son autonomie, la socialisation et l'accompagnement à la parentalité ;

Considérant qu'il prévoit également l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état est compatible avec la vie en collectivité, ainsi qu'une attention portée à la santé, à la sécurité, à l'ouverture culturelle et au développement durable ;

Considérant que l'équipe projetée comprend une éducatrice de jeunes enfants à temps plein, assurant notamment la direction, quatre professionnels titulaires du CAP Accompagnant éducatif petite enfance, dont un à mi-temps, ainsi qu'un Référent Santé et Accueil Inclusif ;

Considérant que la structure prévoit de développer des partenariats avec la PMI, le Relais Petite Enfance, les professionnels de santé, les établissements scolaires, les associations et la CAF ;

Considérant la création de douze places supplémentaires en accueil collectif contribuant à diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire bastiais et à répondre au besoin identifié dans le secteur du Macchione ;

Considérant la proposition d'émettre un avis favorable préalable au projet de création de la micro-crèche « Anna », porté par l'association Anna et implanté Résidence Miramare, 1 avenue Sainte Appolonie, dans le quartier du Macchione.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261016-2026011020avism-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Après avoir entendu le rapport de Madame Josée NATALI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article unique :

- **Décide** d'émettre un avis favorable préalable à la création de la micro-crèche « Anna », au regard du projet présenté et des besoins identifiés sur le territoire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 15/10/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/10/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.